

DECISION DU MAIRE EN DATE DU 28 JUILLET 2023

Nous, Roger DIDIER, Maire de la Ville de GAP,

- Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération de délégation de pouvoirs donnée à M. le Maire par le Conseil Municipal du 28.05.2020 visée en Préfecture le 03.06.2020 ;
- Vu l'arrêté de délégation de fonction et de signature de M. MEDILI, Adjoint au Maire en date du 02.06.2020 ;
- Vu l'article R.2123-1 du Code de la Commande Publique ;
- Vu la consultation lancée en procédure adaptée pour le désamiantage, déplombage et démolition d'ouvrages communaux ;
- Vu l'avis favorable de la Commission d'Achat réunie le 19/07/2023;
- Considérant qu'à l'issue de la consultation la proposition de la société EYNAUD (05000 GAP) est apparue comme économiquement la plus intéressante pour la commune.

DÉCIDONS

Article 1 :

Il est conclu un marché à procédure adaptée de désamiantage, déplombage et démolition d'ouvrages communaux avec la société EYNAUD (05000 GAP).

Article 2 :

Le présent marché est conclu pour un montant global et forfaitaire de 182 664,20€ HT décomposé comme suit :

- Tranche ferme : 57 945€
- TO 1 : 66 559 (+ option démolition : 30 500€)
- TO 2 : 22 935,20€ (+ option démolition : 4 725€)

La dépense sera imputée sur les crédits inscrits au budget général.

Article 3 :

La durée globale maximum prévue pour l'exécution de l'ensemble des prestations est de 2 ans. L'exécution du marché débute à compter de la date de notification du contrat. L'exécution des travaux débute, pour chaque tranche, à compter de la date fixée par l'ordre de service prescrivant de commencer les travaux de la tranche considérée.

Article 4 :

Monsieur le Directeur Général des Services Techniques et Monsieur le Directeur des bâtiments sont chargés de l'exécution de la présente décision.

FAIT ET ARRÊTÉ en MAIRIE, à Gap, le 28 JUILLET 2023

Le Maire-Adjoint


Vincent MEDILI



Transmis en Préfecture le : 9.08.2023

Publié ou notifié le : 9.08.2023

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : VILLE GAP (05)

Utilisateur : ACTES VILLE

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	D2023_07_328
Objet :	MAPA 2 - Marché à procédure adaptée de désamiantage, déplombage et démolition d'ouvrages communaux avec la société EYNAUD
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2023-07-28 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Actes individuels
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	1.1 - Marchés publics
Identifiant unique :	005-210500617-20230728-D2023_07_328-AI
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 005-210500617-20230728-D2023_07_328-AI-1-1_0.xml	text/xml	960 o
Document principal (Acte individuel) Nom original : D_13010.pdf Nom métier : 99_AI-005-210500617-20230728-D2023_07_328-AI-1-1_1.pdf	application/pdf	62.1 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	9 août 2023 à 15h15min32s	Dépôt initial
En attente de transmission	9 août 2023 à 15h15min32s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	9 août 2023 à 15h15min33s	Transmis au MI
Acquittement reçu	9 août 2023 à 15h15min41s	Reçu par le MI le 2023-08-09